



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travail, emploi et formation professionnelle : services extérieurs

Question écrite n° 63211

Texte de la question

M Dominique Gambier attire l'attention de Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la situation des effectifs dans les services de l'inspection du travail. En Seine-Maritime, la situation paraît particulièrement difficile. A Dieppe, ce sont des inspecteurs de Rouen qui assurent l'interim, en dépit d'une charge déjà lourde. Cette situation devrait durer jusqu'à la mi-93. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre d'inspecteurs du travail effectivement en poste dans chaque département, et les mesures qu'elle compte prendre pour répondre dans les meilleurs délais à la situation préoccupante à ce sujet en Seine-Maritime.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la situation de l'inspection du travail de Dieppe, dépourvue d'inspection du travail depuis plusieurs mois. La région de Dieppe, en y incluant la vallée de la Bresle, représente environ 30 000 salaires et connaît d'importants problèmes d'emploi. Cette situation nécessite à l'évidence, eu égard également à l'éloignement des services de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, la nomination d'un inspecteur du travail. C'est pourquoi le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a décidé de nommer une personne sur ce poste. Cette personne vient en effet d'être promue inspecteur du travail sur la liste d'aptitude au titre de 1992, dans le cadre du plan de transformation d'emplois en cours dans ce ministère. L'intéressée prendra effectivement ses fonctions à Dieppe en mars 1993, à l'issue de sa formation initiale d'inspecteur du travail qui vient de débuter.

Données clés

Auteur : [M. Gambier Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63211

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4883